



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 Juillet 2020

LA POSTE - BSCC - Le Colis

Si La Poste communique beaucoup sur son management « bienveillant », la crise sanitaire que nous traversons vient une nouvelle fois faire la démonstration que les mots ne sont pas suivis d'actes !

Plusieurs collègues postiers ont usé légitimement de leur droit de retrait car ils se sont sentis en danger face à ce virus que l'on ne connaissait pas et surtout face aux mesures prises par La Poste pour protéger ses salariés.

Chacun a pu constater sur son site le temps qu'il a fallu pour avoir des masques, du gel, une organisation du travail permettant de respecter des mesures de protection.

→ Et encore, faut-il rappeler qu'on nous a donné des masques qui ne sont pas de Type FFP2 et de plus qu'ils étaient périmés depuis des années ?

La réponse de La Poste : c'est mieux que de ne rien mettre !

→ Faut-il rappeler qu'à certains endroits le gel était périmé ?

Sur certain site, les encadrants l'ont même récupéré car ne sachant pas si ces gels pouvaient être utiles, inutiles, voire dangereux ! ??

→ Faut-il rappeler que la distanciation d'1 mètre minimum devait être absolument appliquée ?

Pourtant lors de réunion d'information, il a été communiqué qu'avec le trafic il y avait des chantiers où l'on ne pouvait pas respecter toutes les mesures de prévention !

DROIT DE RETRAIT !

DROIT DU TRAVAIL !

DROIT DE S'EXPRIMER !

DROIT DE REVENDIQUER !

Les travailleurs ont des droits qu'il faut faire respecter et qu'il faut améliorer !

Voilà le discours permanent mené par la CGT.

Cette ligne directrice doit être partagée le plus possible pour que chaque travailleur, chaque postier travaille dans de meilleures conditions et que chacun puisse vivre décemment de son travail.

Pour gagner des droits et le respect des ses applications une seule solution est efficace, il faut que les travailleurs s'organisent pour partager et porter leurs valeurs.



Et pourtant, La Poste refuse de reconnaître le Droit de retrait des collègues !

Pour aller encore plus loin dans sa volonté de mettre les postiers en difficulté :

→ La Poste se permet de juger du droit de retrait alors que c'est à un tribunal d'en juger

→ elle se permet aussi de retirer le salaire de ces collègues !

POUR UNE ENTREPRISE SOCIALE, ON PEUT FAIRE MIEUX !

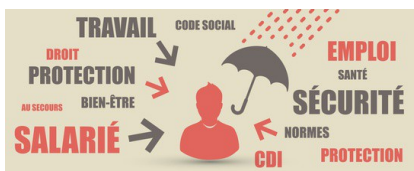
Pour la CGT, ces situations administratives doivent évoluer et rapidement !

**IL N'EST PAS ACCEPTABLE DE TRAVAILLER SOUS LES ORDRES
DE-DIRECTIONS QUI MÉPRISENT SES PERSONNELS
EN LES METTANT TOUJOURS PLUS EN DIFFICULTÉ !**

Le droit du travail

Il rappelle que l'employeur a le devoir de protéger la santé physique et morale de ses salariés. Et La Poste a une obligation de résultats en termes de santé au travail.

POUR LA CGT, ce droit doit primer sur tout autre raisonnement, LA SANTÉ DES PERSONNELS DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ ABSOLUE !



Droit de s'exprimer et droit de revendiquer

Ces droits fondamentaux sont à la base même de la démocratie. Il est important que tous les salariés puissent s'exprimer librement pour permettre de débattre de ce qu'ils vivent et de ce qu'ils veulent, afin de construire des revendications et les porter collectivement pour les faire aboutir.

Ces droits existent et doivent évoluer pour que l'avis des salariés soit réellement pris en compte et qu'il ne soit pas simplement un « avis » rendu dans des instances consultatives.

LA CGT PORTE LA DÉMOCRATIE OUVRIÈRE. Les travailleurs sont les producteurs de richesse, ils doivent pouvoir décider de la façon dont leur travail doit être effectué et définir comment cette richesse doit être répartie.

C'est en portant cette démarche le plus largement possible dans les PFC, PDC, PPDC, ACP que la CGT avec les personnels ont construit ces revendications :

- Reconnaissance du droit de retrait
- Attribution d'un 13ème mois
- Grade de base en 2.1 avec re-pyramidage des fonctions
- Attribution d'une prime de 1000€ pour tous (et non une fantomatique prime de 300€)
- Attribution d'une prime pour la Summer période
- Création des positions de travail nécessaire pour bien travailler
- Embauches de tous les précaires en CDI poste à temps plein
- Véritable formation pour chaque salarié !

LA CGT INVITE CHAQUE TRAVAILLEUR À SE SYNDIQUER

POUR PARTICIPER ACTIVEMENT AUX DÉCISIONS,

POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LES REVENDICATIONS

ET POUR ÊTRE PLUS NOMBREUX

AFIN D'ÉTABLIR LE RAPPORT DE FORCE SUFFISANT POUR GAGNER !

**LA CGT FAPT
APPELLE À DÉCIDER
D'ARRÊTS DE TRAVAIL
LE JEUDI
17
SEPTEMBRE**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)